

Ville de

REMIRE-MONTJOLY DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

FICHES PRATIQUES: LES AUTORISATIONS D'URBANISME: LE CAS DE TRAVAUX DES TRAVAUX DANS UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC –ERP-

		TYPE DE TRAVAUX DE L'ERP			
		AMENAGEMENT UNIQUEMENT INTERIEUR D'UN ERP SANS CHANGEMENT DE DESTINATION	AMENAGEMENT UNIQUEMENT INTERIEUR D'UN ERP AVEC CHANGEMENT DE DESTINATION	AMENAGEMENT INTERIEUR AVEC MODIFICATIONS QUI NE RELEVENT PAS DU CHAMP D'APPLICATION DU PC AVEC OU SANS CHANGEMENT DE DESTINATION	AMENAGEMENT INTERIEUR D'UN ERP AVEC MODIFICATIONS QUI RELEVENT DU PC, AVEC OU SANS CHANGEMENT DE DESTINATION
	AUTORISATION D'URBANISME	Aucune	DP	DP	PC
	CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION	АТ	АТ	АТ	АТ
ERP-	LIEN	https://www.service- public.fr/professionnels- entreprises/vosdroits/F3168 7	DP: https://www.service- public.fr/particuliers/vosdroits/F17 578 AT: https://www.service- public.fr/professionnels- entreprises/vosdroits/F31687	DP: https://www.service- public.fr/particuliers/vosdroits/F17578 AT: https://www.service- public.fr/professionnels- entreprises/vosdroits/F31687	PC et AT : https://www.service- public.fr/particuliers/vosdroits/F1 986
	FORMULAIRE	AT n° 13824*03 https://www.service- public.fr/professionnels- entreprises/vosdroits/R1019 0	DP: n° 13703*06	DP: n° 13703*06	L'AT est incluse dans le PC (formulaire PC 39 et 40) https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R 20835
	DELAI D'INSTRUCTION ¹	5 mois			
	REF	Articles L. 111-8 et D. 111-19-34 du code de la Construction et de l'Habitation			

¹ A partir du moment où le dossier est complet. Il peut être majoré dans certains cas (monument historique, établissement recevant le public...) vous en serez alors informé dans le mois qui suit le dépôt de votre demande.